

Plan d'engagement actionnarial 2025

Aujourd'hui, nous contribuons, ainsi que plusieurs de nos clients, aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en place une stratégie visant à réduire nos propres émissions et à concevoir des solutions qui aident nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, consultez le lien <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/net-zero>



HSBC Asset Management

Dans cette section, nous présentons les thèmes que nous abordons dans le cadre de notre engagement actionnnarial et les principales actions qui, selon nous, permettent d’atténuer les risques et/ou d’accroître la valeur. Ainsi, nous encourageons les entreprises dans lesquelles nous investissons à travailler sur ces thèmes.

Ces actions consistent notamment à proposer des conseils sur les bonnes pratiques. Nous sommes conscients du fait que les émetteurs en sont à des stades de progression différents. Dans la pratique, nous adaptons notre approche en fonction des circonstances, de la maturité et de l’exposition au risque de chaque organisation. Notre approche consiste à fixer des objectifs d’engagement clairs, réalisables et adaptés aux capacités et au contexte des émetteurs avec lesquels nous travaillons. Nous accordons une grande importance au contexte régional, en particulier pour les marchés émergents et les économies en développement, afin de trouver le juste équilibre entre un changement significatif et les nuances propres à chaque région

Les principales actions que nous mettons en avant ne constituent pas une liste exhaustive, et nous reconnaissons que nombre de nos thèmes sont interconnectés, chacun pouvant influencer les autres et être influencé par eux.

Présentation des thèmes

Thème	Principaux sujets de dialogue	
Gouvernance d’entreprise	Efficacité du conseil d’administration Responsabilité	Standards de marché Communication d’informations
Changement climatique	Stratégie Risques et reporting Adaptation	Transition juste Gouvernance
Bioéconomie et capital naturel	Stratégie Risques et reporting	Gouvernance Sujets de dialogue
Droits de l’Homme	Politiques Supervision du conseil d’administration Due diligence	Mécanismes de réclamation et mesures de remédiation Surveillance en continu Communication d’informations
Talents et opportunités	Conditions de travail Juste rémunération Inclusion et appartenance	
Fiabilité des technologies et des données	Risques liés aux technologies et aux données Sécurité et protection	Vie privée et droits numériques Solutions technologiques et de données

Gouvernance d’entreprise



Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

Nous sommes convaincus qu’une solide gouvernance d’entreprise est essentielle à la réussite commerciale et à la création de valeur. Elle établit le cadre qui permet de garantir la responsabilisation, la transparence et l’efficacité de la prise de décision.

Les conseils d’administration sont investis de la responsabilité de maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d’entreprise et de veiller à ce que la direction rende des comptes. Ils jouent un rôle important dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie d’entreprise et dans la promotion d’une culture d’entreprise forte, qui soit en phase avec les intérêts des investisseurs et plus largement avec les attentes des parties prenantes. Par ailleurs, les conseils d’administration supervisent la gestion des risques et des opportunités de l’entreprise, ainsi que les décisions d’allocation du capital, y compris celles liées au développement durable. Selon nous, un conseil d’administration efficace accompagne la direction face à un environnement macroéconomique complexe et incertain, et renforce la résilience de l’entreprise.

Lorsque nous engageons un dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, nous attendons d’elles qu’elles respectent des normes élevées en matière de gouvernance d’entreprise. Tout comme les conseils d’administration tiennent la direction pour responsable, notre rôle est de tenir les conseils d’administration pour responsables au nom de nos clients.

Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :

Déontologie	Corruption et instabilité
Gestion de l’environnement juridique et réglementaire	Gestion des risques opérationnels
Questions de gouvernance (salaire, structure actionnariale, conseil d’administration, rémunération)	Transparence, reporting et comptabilité

Gouvernance d’entreprise

Approche pour initier un dialogue

Nous nous appuyons sur les principes mondiaux de gouvernance (2021)⁷ de l’International Corporate Governance Network (ICGN), les principes de gouvernance d’entreprise du G20 et de l’OCDE (2023)⁸, ainsi qu’aux codes locaux en vigueur.

Efficacité du conseil d’administration	◆ Nous savons que les objectifs à fixer en matière d’engagement impliquent une interconnexion des différentes thématiques de gouvernance. Ainsi, la séparation des fonctions de président et de directeur général, l’indépendance globale du conseil d’administration et les niveaux de diversité sont étroitement liés à l’approche du conseil quant à la planification de la succession. Celle-ci peut être influencée par la présence d’un actionnaire majoritaire, d’un dirigeant très influent ou d’une culture et de valeurs bien ancrées. ◆ Pour nous assurer que les administrateurs s’acquittent de leurs devoirs et responsabilités, nous prenons en compte un certain nombre de critères, notamment (mais pas exclusivement) les qualités de leadership du conseil, son indépendance, sa composition, les compétences de ses membres, la planification de la succession, ainsi que la composition et l’efficacité des différents comités du conseil.
Responsabilité	◆ Nous attendons des entreprises qu’elles mettent en place des stratégies et des mécanismes de rémunération variable alignés sur les intérêts des actionnaires minoritaires, et de leurs conseils d’administration qu’ils protègent ces mécanismes. Ces mesures consistent notamment à garantir des niveaux et des structures de rémunération appropriés, à mettre en place des garde-fous contre la concentration excessive du pouvoir (par exemple, par le biais de droits de vote pondérés), ainsi qu’à mettre en place une gestion saine du capital et des politiques de rémunération des actionnaires favorables. ◆ Nous interrogeons également les entreprises sur leur processus de continuité des activités, la gestion des incidents, la lutte contre la corruption, les mécanismes d’alerte et l’efficacité des audits.
Standards de marché	◆ Nous comptons poursuivre nos échanges avec les régulateurs et répondre aux consultations de marché qui visent à améliorer la gouvernance d’entreprise, soit directement via les organismes de normalisation, soit via des associations professionnelles. Nous sommes également membres d’organisations professionnelles et participons à des initiatives sectorielles, notamment celles qui portent spécifiquement sur le développement durable. (Voir la section 4, « Engagement actionnnarial au niveau du système », pour plus d’informations.)
Communication d’informations	◆ Nous sommes favorables à l’adoption des normes IFRS en matière de publication d’informations sur le développement durable et appelons à la fiabilité de ces informations afin de renforcer la confiance des investisseurs.

7. Les Principes de gouvernance mondiale de l’ICGN sont accessibles via ce lien : <https://www.icgn.org/icgn-global-governance-principles>.
8. Les Principes de gouvernance d’entreprise du G20/de l’OCDE sont accessibles via ce lien : <https://www.oecd.org/corporate/principles-corporate-governance/>.

Changement climatique



Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

Le changement climatique continue de remodeler notre monde, avec des répercussions systémiques et profondes pour les investisseurs. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que les émissions de gaz à effet de serre ont déjà entraîné une hausse de 1,1 °C de la température moyenne mondiale, et que celle-ci pourrait atteindre 1,5 °C d'ici 2030.⁹ En l'absence de mesures fortes, le réchauffement climatique pourrait atteindre 2,2 °C à 3,5 °C d'ici 2100.¹⁰ Une telle augmentation entraînerait une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, une élévation du niveau des mers et des dommages écologiques irréversibles.

L'exposition accrue à des températures extrêmement élevées est associée à une réduction des revenus et des bénéfices d'exploitation des entreprises,¹¹ tandis que les changements de température et les événements climatiques extrêmes sont synonymes d'impacts économiques négatifs.¹² Même en réduisant considérablement les émissions dès aujourd'hui, l'économie mondiale devra sans doute faire face à une baisse substantielle des revenus d'ici 2050.¹³

Selon les estimations, le coût de l'inaction dépasse de loin le coût des mesures d'atténuation nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C. L'adaptation à elle seule nécessite des investissements considérables ; on estime par exemple que les pays en développement auront besoin de 215 à 387 milliards de dollars par an au cours de cette décennie pour s'adapter.¹⁴

Pour faire face aux risques climatiques, les décideurs politiques et les régulateurs ont agi dans le but de réduire les émissions, d'améliorer les rapports sur le climat et de renforcer la gestion des risques, tout en facilitant les mouvements de capitaux vers les entreprises à la pointe de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Mais l'environnement réglementaire mondial reste instable, et les changements de dynamique politique ajoutent encore à l'incertitude. Pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, cela se traduit par une exposition croissante aux risques liés à la transition et la nécessité d'adopter des stratégies flexibles et tournées vers l'avenir, qui s'alignent sur les objectifs de développement durable tout en s'adaptant à l'évolution des cadres réglementaires.¹⁵

9. Les Principes de gouvernance d'entreprise du G20/de l'OCDE sont accessibles via ce lien :

<https://www.oecd.org/corporate/principles-corporate-governance/>

10. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). Résumé à l'intention des décideurs politiques. In H. Lee & J. Romero (Eds.), *Changement climatique 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (p. 1-34). GIEC https://doi.org/10.59327/IPCC/AR6-9789291691647_001.

11. Pankratz, N., Bauer, R., & Derwall, J. (2023). *Climate change, firm performance, and investor surprises*. (Changement climatique, performance des entreprises et surprises pour les investisseurs.) *Management Science*, 69(12). <https://doi.org/10.1287/mnsc.2023.4685>.

12. Tol, R. S. J. (2024). *A meta-analysis of the total economic impact of climate change*. (Une méta-analyse de l'impact économique total du changement climatique.) *Energy Policy*, 185, 113922. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2023.113922>.

13. Kotz, M., Levermann, A., & Wenz, L. (2024). *The economic commitment of climate change*. (L'enjeu économique du changement climatique.) *Nature*, 628, 551–557. <https://doi.org/10.1038/s41586-024-07219-0>.

14. Programme des Nations unies pour l'environnement, (2023). *Adaptation gap report 2023*. (Rapport sur le retard d'adaptation 2023.) <https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2023>.

15. Reboredo, J. C., & Ugolini, A. (2022). *Climate transition risk, profitability, and stock prices*. (Risque lié à la transition climatique, rentabilité et cours de bourse.) *International Review of Financial Analysis*, 83, 102271. <https://doi.org/10.1016/j.irfa.2022.102271>.

Changement climatique

Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :

Risque lié à transition climatique	Solutions vertes	Stratégie Net Zéro	Gestion de l'énergie
Risque lié à une transition juste	Risque climatique physique	Émissions de GES	

Politique d’investissement responsable

Nos politiques d’investissement responsable, qui s’appliquent à l’échelle mondiale, ont été élaborées pour encadrer nos décisions d’investissement et nos initiatives de dialogue.¹⁶ Elles sont susceptibles d’évoluer au fil du temps pour s’adapter à l’évolution des normes internationales, des réglementations et des préférences des clients.

Politique relative au charbon

Dans le cadre de la politique relative au charbon de HSBC AM, nous interagissons avec les entreprises dont plus de 10 % des revenus sont liés au charbon thermique et/ou métallurgique, en donnant la priorité à celles auxquelles nous sommes le plus exposés.

Nous attendons des entreprises dont la part du chiffre d’affaires provenant du charbon est supérieure à ce seuil qu’elles fournissent des rapports circonstanciés, alignés sur les recommandations de la TCFD ou équivalents. Nous pouvons voter contre la réélection des administrateurs concernés de la société lorsque les informations fournies restent insuffisantes.

Politique relative à l’énergie

Conformément à la politique relative à l’énergie de HSBC AM, nous allons engager le dialogue avec les émetteurs cotés responsables d’environ 70 % des émissions concernées et évaluer leurs plans de transition. Nous avons commencé à échanger avec les entreprises pétrolières, gazières, électriques et de services aux collectivités de ce groupe et continuerons à dialoguer avec elles tout au long de leur transition.

Notre évaluation de leurs plans de transition se fera au regard du Scénario « Net zero » de l’AIE et inclura divers aspects, notamment les projets de réduction de l’exposition au carbone et de développement des sources d’énergie alternatives, l’alignement des dépenses d’investissement, le calendrier de transition, les objectifs intermédiaires de réduction des émissions, la qualité des informations communiquées sur la gestion des risques climatiques ou encore le reporting des émissions. Ces aspects de la transition nous permettront de définir les objectifs de nos échanges avec les émetteurs.



16. Les politiques de HSBC AM, y compris nos politiques relatives au charbon et à l’énergie, sont disponibles via ce lien : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/responsible-investing/policies>.

Changement climatique

Approche pour initier un engagement

Lorsque nous dialoguons avec des entreprises, nous tenons compte de plusieurs risques et opportunités de création de valeur possibles, en nous appuyant notamment sur notre évaluation interne de l’alignement sur l’objectif de zéro émission nette pour les entreprises qui représentent 70 % de nos émissions financées. Nous présentons ci-dessous les bonnes pratiques et encourageons les entreprises prioritaires, pour lesquelles le changement climatique est un enjeu important, à les mettre en œuvre.

Stratégie climatique, y compris décarbonation et réduction des émissions	♦ Viser la neutralité carbone à l’échelle globale de leurs activités et de leurs opérations, sur la base des objectifs de l’Accord de Paris. ♦ Définir des objectifs clairs de réduction des émissions à court et à moyen terme, tant pour les émissions de <i>scope</i> 1 et de <i>scope</i> 2 que pour celles de <i>scope</i> 3. ♦ Définir des stratégies de décarbonation sectorielles pour contribuer à l’objectif de neutralité carbone, notamment des solutions et des objectifs climatiques pour accélérer la croissance des « revenus verts ». ♦ Établir des plans de dépenses d’investissement pour contribuer aux objectifs et aux cibles en matière de neutralité carbone. ♦ Pour les entreprises relevant de nos politiques relatives au charbon ou à l’énergie, établir un plan de transition crédible (voir ci-dessus).
Risque et reporting climatique	♦ Publier des informations complètes sur les risques climatiques ainsi qu’une analyse de scénarios, reprenant les données prises en compte dans les hypothèses appliquées, par exemple pour le prix du carbone. Nous encourageons vivement les entreprises à respecter les recommandations de la TCFD et à assurer un reporting conforme à la norme IFRS S2. ♦ Publier les données relatives aux émissions et soumettre ces informations à un contrôle indépendant, y compris les trajectoires de réduction des émissions (en valeur absolue et en intensité).
Mesures d’adaptation au changement climatique	♦ Évaluer et révéler les risques potentiels, les lacunes en matière de résilience et les opportunités liés aux impacts physiques du changement climatique à court, moyen et long terme par rapport aux trajectoires établies. Cet exercice doit englober les actifs, les opérations et la chaîne de valeur de l’entreprise. ♦ Élaborer un plan clair pour gérer, surveiller et s’adapter aux risques physiques, comprenant notamment des mesures visant à renforcer la résilience opérationnelle et de la chaîne de valeur. ♦ Intégrer les considérations relatives aux risques physiques liés au changement climatique dans la stratégie de l’entreprise, les plans de dépenses d’investissement et les processus de gestion des risques afin de soutenir la résilience de l’entreprise. ♦ Révéler les impacts des événements physiques sur les opérations et la chaîne de valeur de l’entreprise, lorsqu’ils sont significatifs.
Transition juste	♦ Décrire la manière dont l’entreprise intervient auprès de ses parties prenantes, notamment des travailleurs, des fournisseurs et des communautés locales, pour identifier les impacts liés à la transition énergétique dans le cadre de sa stratégie climatique. ♦ Identifier les risques et les opportunités liés à une transition juste et développer une approche appropriée pour répondre à ces considérations. ♦ Intégrer les objectifs de transition juste dans les plans de transition, par exemple, par des mesures ou des objectifs spécifiques en matière de formation et de développement des employés, de création d’emplois verts et de dialogue, entre autres.
Gouvernance climatique, dont <i>lobbying</i>	♦ Veiller à ce que la direction soit responsable de la stratégie climatique de l’entreprise et à ce que le conseil d’administration exerce un contrôle suffisamment rigoureux des risques climatiques majeurs. ♦ Publier la position de l’entreprise en matière de contribution aux politiques publiques sur le climat et évaluer l’alignement des activités de <i>lobbying</i> sur les objectifs de l’Accord de Paris.

Bioéconomie et capital naturel



Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

La bioéconomie, dans ce contexte, désigne un système économique qui utilise des ressources biologiques, telles que les plantes, les animaux et les micro-organismes, pour produire de la nourriture, des matériaux et de l'énergie. Le capital naturel désigne les stocks mondiaux d'actifs naturels, dont les ressources géologiques, le sol, l'air, l'eau et tous les êtres vivants.

La perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes naturels ont atteint des niveaux critiques, ce qui pose des risques économiques importants. On estime aujourd'hui que plus d'un quart des espèces de la planète sont menacées d'extinction.¹⁷ Ce déclin met en péril les services écosystémiques essentiels au bien-être humain, tels que la pollinisation, la purification de l'eau et la régulation de notre climat. Les entreprises qui ont un impact négatif sur la biodiversité et la nature sont de plus en plus exposées à des risques réglementaires et de réputation, car les gouvernements et l'opinion publique accordent une plus grande attention à ces questions.

Les services écosystémiques sont importants pour de nombreux secteurs et entreprises dans lesquels nous investissons pour le compte de nos clients. On estime que plus de la moitié du PIB mondial dépend modérément ou fortement de la nature et de ses services.¹⁸ De même, le dépassement de « points de basculement » dans des services écosystémiques majeurs, tels que la pollinisation sauvage, la pêche en haute mer et l'approvisionnement en bois, pourrait entraîner des pertes de 2 700 milliards de dollars du PIB mondial d'ici 2030, soit plus de 2 % de la production mondiale, qui toucheront surtout les pays à faible revenu.¹⁹ La nature offre de nombreux avantages sociaux à la société, en plus de sa valeur intrinsèque. Par conséquent, les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux modèles économiques qui contribuent à restaurer, plutôt qu'à dégrader, la biodiversité et la nature.

La bioéconomie et le capital naturel sont des questions vastes et complexes, mais elles peuvent être abordées dans le cadre de nos engagements en se concentrant sur des domaines essentiels, notamment (mais pas exclusivement) la déforestation, les pratiques agricoles (telles que l'agriculture régénérative), l'élevage responsable (y compris le bien-être animal et l'atténuation de la résistance aux antimicrobiens), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (de l'air, de l'eau, des sols) et la promotion de l'économie circulaire.

17. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la liste rouge de l'UICN : <https://www.iucnredlist.org/>.

18. Forum économique mondial. (2020). *Nature risk rising: Why the crisis engulfing nature matters for business and the economy* (Hausse du risque lié à la nature : pourquoi la crise liée au patrimoine naturel est cruciale pour les entreprises et l'économie).

https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf. Voir aussi PricewaterhouseCoopers. (2023). *Managing nature risks : A guide for business*. (Gestion des risques naturels : un guide pour les entreprises.) <https://www.pwc.com/gx/en/strategy-and-business/content/sbpwc-2023-04-19-Managing-nature-risks-v2.pdf>.

19. Johnson, J. A., Ruta, G., Baldos, U., Cervigni, R., Chonabayashi, S., Corong, E., Gavryliuk, O., Gerber, J., Hertel, T., Nootenboom, C., & Polasky, S. (2021). *The economic case for nature : A global earth-economy model to assess development policy pathways*. (L'argument économique en faveur de la nature : un modèle d'économie mondiale de la Terre pour évaluer les options de politique de développement.) Banque mondiale <https://hdl.handle.net/10986/35882>.

Bioéconomie et capital naturel

Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :

Qualité de l’air, pollution et déchets toxiques	Solutions fondées sur la nature	Approvisionnements en matières premières	Biodiversité et impacts écologiques
Stratégie de la nature	Gestion de l’eau et des eaux usées	Solutions liées à l’économie circulaire	Conception de produits et gestion du cycle de vie

Approche pour initier un dialogue

Nous sommes conscients du fait que la nature et la biodiversité englobent un large éventail de sujets environnementaux et que les pratiques continuent d’évoluer dans ce domaine. Nous mettons en avant les bonnes pratiques ci-dessous et encourageons les entreprises prioritaires, pour lesquelles la bioéconomie et le capital naturel sont des enjeux pertinents, à s’y conformer.

Nous examinons également les actions spécifiques à certains secteurs et industries. Ce sujet est complexe et la définition d’objectifs peut s’avérer difficile, d’autant plus que les approches sectorielles fondées sur la science et les mesures de données universelles continuent d’évoluer. Nous encourageons les entreprises à continuer de progresser et à utiliser les nombreuses ressources publiques disponibles. Lors de nos échanges avec les émetteurs, nous nous efforçons de partager les bonnes pratiques afin de favoriser des résultats positifs.

Stratégie en matière de bioéconomie et de capital naturel	◆ Reconnaître publiquement l’importance de la perte de biodiversité et de la nature, s’engager à minimiser les incidences négatives et à conserver et restaurer les écosystèmes dans le cadre de leurs activités et sur leurs chaînes de valeur d’ici 2030. ◆ Élaborer un plan global pour atteindre les objectifs fixés. Nous pensons que les entreprises devraient privilégier les actions qui contribuent le plus positivement à la biodiversité et à la nature, par exemple la mise en œuvre d’une politique de « déforestation zéro » ou un engagement à ne pas opérer dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à ne pas s’approvisionner dans ces zones. ◆ Fixer des objectifs clairs, en tenant compte de leurs impacts, de leurs dépendances, de leurs risques et de leurs opportunités spécifiques, et intégrer des informations sur les références et les méthodologies utilisées. Les bonnes pratiques consistent notamment à fixer des objectifs assortis de délais et alignés sur des preuves scientifiques.
Risques et reporting en matière de bioéconomie et de capital naturel	◆ Évaluer les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités en lien avec la biodiversité et la nature dans l’ensemble de leurs activités et sur leurs chaînes de valeur. ◆ Rendre compte publiquement des progrès réalisés sur les questions liées à la nature et à la biodiversité au moins une fois par an dans des rapports de développement durable et dans des cadres de reporting tels que celui du CDP. Nous encourageons également les entreprises à s’efforcer de présenter des reportings conformes aux recommandations de la <i>Taskforce for Nature-related Financial Disclosures</i> (TNFD).
Gouvernance de la bioéconomie et du capital naturel	◆ Établir et rendre public un système de surveillance au niveau du conseil d’administration et de la direction afin de promouvoir la responsabilité et la transparence, et définir clairement le champ d’application des activités concernées. Renforcer les compétences des employés sur ce sujet devrait également être une priorité.
Dialogue autour de la bioéconomie et du capital naturel	◆ Travailler avec tous les acteurs des chaînes de valeur pour apprendre et partager les meilleures pratiques, et collaborer avec les populations autochtones et les communautés locales lorsqu’elles sont concernées. ◆ Faire en sorte d’insuffler des changements systémiques positifs en participant à des associations professionnelles et en dialoguant avec les responsables politiques et d’autres parties prenantes.

Droits de l’Homme



Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

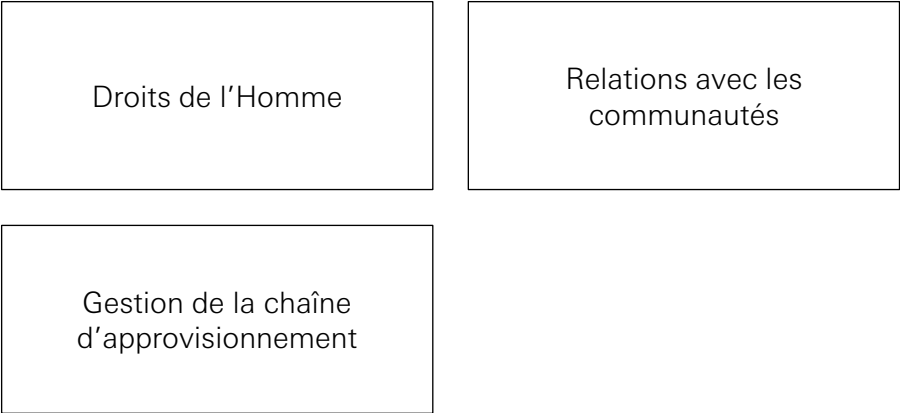
Les entreprises jouent un rôle majeur dans le respect et la défense des droits de l’Homme, qui, de plus en plus, sont reconnus comme un critère essentiel de conformité réglementaire, de gestion des risques de réputation, de stabilité opérationnelle et de résilience de la chaîne d’approvisionnement. En tant qu’investisseurs, nous accordons davantage d’importance aux violations des droits de l’Homme les plus susceptibles d’avoir des répercussions négatives importantes en raison d’actions causées ou auxquelles ont contribué les entreprises de nos portefeuilles.

Le fait de ne pas remédier à ces violations peut déboucher sur des sanctions juridiques, des enquêtes réglementaires, des perturbations opérationnelles et de la chaîne d’approvisionnement, une atteinte à la réputation de la marque, des boycotts et une limitation de l’accès au marché. Ces risques ont non seulement un impact sur les performances financières des entreprises dans lesquelles nous investissons, mais ils créent également des risques financiers et de réputation pour les investissements de nos clients.

La législation et la réglementation en matière de droits de l’Homme se sont développées dans le monde entier, passant d’exigences de divulgation à des contrôles obligatoires de la chaîne d’approvisionnement et des importations. Des efforts sont également déployés par l’industrie pour établir des normes en matière de transparence sur les droits de l’Homme, à l’image du groupe de travail sur les inégalités et les informations financières liées au social (*Taskforce on Inequality and Social-related Financial Disclosures*, TISFD) récemment créé et du projet IFRS visant à étudier la possibilité d’intégrer le capital humain dans les normes de transparence à venir.²⁰

Les atteintes aux droits de l’Homme, telles que l’esclavage moderne, peuvent survenir dans n’importe quel secteur. Certains secteurs, zones géographiques ou modèles économiques sont toutefois plus exposés. Lorsque nous nous rapprochons des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous tenons compte du fait que les questions relatives aux droits de l’Homme sont complexes et souvent liées à des défis politiques et systémiques plus larges, parfois indépendants de la volonté des entreprises (par exemple, des situations impliquant des acteurs étatiques).

Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :



20. Pour plus d’informations, veuillez consulter les liens suivants : <https://www.tisfd.org/> et <https://www.ifrs.org/projects/work-plan/human-capital/#about>.

Droits de l’Homme

Approche pour initier un dialogue

Nous présentons ci-dessous les bonnes pratiques et encourageons les entreprises prioritaires, pour lesquelles les droits de l’Homme sont un enjeu important, à les mettre en œuvre.

Politique relative aux droits de l’Homme	◆ Élaborer une politique publique s’engageant à respecter les droits de l’Homme, idéalement alignée sur une norme mondiale telle que les Principes directeurs des Nations unies, le Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. ²¹
Supervision du conseil d’administration	◆ Prouver que le conseil d’administration et la direction assurent un suivi des engagements, des pratiques et des résultats des initiatives en lien avec les droits de l’Homme.
Due diligence	◆ Élaborer un processus de <i>due diligence</i> rigoureux pour identifier et évaluer l’impact des droits de l’Homme sur les parties prenantes, dans le cadre de ses opérations, de ses produits et services et sur toute sa chaîne de valeur. L’approche peut varier en fonction du secteur d’activité, de la zone géographique ou du modèle économique. ◆ Prendre des mesures pour éviter d’avoir des impacts négatifs sur les droits de l’Homme ou y contribuer.
Mécanismes de réclamation et mesures de remédiation	◆ Proposer des mécanismes de dépôt de réclamation facilement accessibles et n’entraînant aucune forme de représailles. ◆ Lorsque des manquements sont constatés, ils doivent faire l’objet d’une enquête rapide et des plans d’action correctifs doivent être élaborés. Tenir compte des avis extérieurs et fournir aux parties prenantes concernées des moyens de recours et de communication efficaces.
Surveillance en continu	◆ Veiller à ce que les observations soient intégrées dans les processus opérationnels concernés et surveiller en permanence l’évolution des risques existants et les nouveaux risques.
Communication d’informations	◆ Assurer une transparence accrue en publiant des informations dans ces domaines, notamment des indicateurs, des objectifs et des études de cas pertinents.

Nous sommes conscients qu’un engagement actionnnarial systémique est parfois nécessaire pour répondre à des enjeux plus larges liés aux droits de l’Homme, par exemple pour améliorer la transparence et la cohérence des données et des évaluations en matière de droits de l’Homme réalisées par les fournisseurs de données commerciales.

21. Pour plus d’informations, veuillez consulter les liens suivants : https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinessshr_en.pdf ; <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles> ; et <https://mneguidelines.oecd.org/>.

Talents et opportunités



Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

L’inclusion économique croissante des sociétés, qui se traduit par une augmentation du nombre de personnes disposant de revenus et de richesses plus élevés à dépenser et à investir, peut offrir d’importantes opportunités d’investissement. Dans nos propres portefeuilles, nous avons observé, grâce à notre mobilisation, que les entreprises offrant de bonnes conditions de travail et des rémunérations équitables rapportaient que leurs employés étaient plus dévoués et productifs. Ces entreprises sont ainsi en mesure de progresser grâce à la fidélité, à l’innovation et à l’excellence du service proposé à leur clientèle. Des recherches universitaires ont établi un lien entre le niveau de satisfaction des employés et la valeur de l’entreprise dans les pays où le marché du travail est flexible, les entreprises figurant sur la liste des « Meilleures entreprises pour lesquelles travailler » affichant des performances boursières supérieures à celles de leurs pairs.²² Les recherches ont également montré que la relation positive entre la satisfaction des employés et la surperformance est particulièrement forte en période de marché baissier, ce qui peut être bénéfique pour les investisseurs, les employés et la société en général.²³

Bien que les résultats d’une politique de diversité puissent varier en fonction de multiples facteurs, tels que la culture et la gouvernance de l’entreprise, la diversité des expériences, des compétences, des points de vue et des parcours est de plus en plus reconnue par les investisseurs et les autres parties prenantes comme un moyen d’élargir les perspectives de prise de décision et d’améliorer la capacité à relever des défis complexes. La diversité des genres a été associée de manière positive à la performance des entreprises,²⁴ bien que le contexte social plus large reste important pour déterminer la force de cette relation.²⁵

Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :

Accès et accessibilité financière	Implication des employés
Relations de travail	Inclusion et appartenance
Santé et sécurité	Opportunités d’inclusion sociale

22. Edmans, A., Pu, D., Zhang, C., & Li, L. (2023). *Employee satisfaction, labor market flexibility, and stock returns around the world*. (Satisfaction des employés, flexibilité du marché du travail et performances boursières dans le monde.) *Management Science*. Forthcoming. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2461234>.
23. Boustanifar, H., & Kang, Y. D. (2021). *Employee satisfaction and long-run stock returns, 1984-2020*. (Satisfaction des employés et performance boursière à long terme, 1984-2020.) *Financial Analysts Journal*, 78(3), 129-151. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3933687>.
24. Brahma, S., Nwafor, C., & Boateng, A. (2021). *Board gender diversity and firm performance : The UK evidence*. (Diversité des genres au sein du conseil d’administration et performance de l’entreprise : l’exemple du Royaume-Uni.) *International Journal of Finance and Economics*, 26(4), 5704-5719. <https://doi.org/10.1002/ijfe.2089>.
25. Zhang, L. (2020). *An institutional approach to gender diversity and firm performance*. (Une approche institutionnelle de la diversité des genres et de la performance des entreprises.) *Organization Science*, 31(2). <https://doi.org/10.1287/orsc.2019.1297>.

Talents et opportunités

Approche pour initier un dialogue

Nous mettons en avant les bonnes pratiques ci-dessous et encourageons les entreprises prioritaires, pour lesquelles les talents et les opportunités sont des enjeux pertinents, à s’y conformer.

Conditions de travail	◆ Prendre des mesures efficaces pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. ◆ Élaborer des programmes de formation adaptés pour les employés et leur offrir des opportunités de carrière. ◆ Proposer une plateforme officielle permettant aux travailleurs de faire part de leurs commentaires à la direction et des mécanismes fiables et sûrs permettant au personnel de faire part de ses préoccupations éthiques. ◆ Dévoiler, par le biais de rapports publics, des informations et des témoignages de qualité sur les conditions de travail, les perspectives de carrière et l’opinion des travailleurs, afin de permettre aux investisseurs de comprendre comment les entreprises valorisent et gèrent les talents.
Juste rémunération	◆ Offrir au personnel des salaires décents,²⁶ des horaires de travail flexibles et prévisibles, ainsi que d’autres avantages significatifs tels que des plans d’actionnariat salarié pour le plus grand nombre. ◆ Révéler et réduire les écarts de rémunération conformément aux exigences légales et réglementaires applicables. ◆ Veiller à ce que la rémunération des cadres soit raisonnable dans le contexte de l’entreprise et de la société
Inclusion et appartenance	◆ Améliorer la diversité, notamment d’origines, de compétences, d’expériences et de points de vue, à tous les niveaux, y compris au sein du conseil d’administration, de la direction et de l’ensemble du personnel, grâce à des processus de recrutement, de formation et de promotion appropriés. ◆ Collecter, publier et assurer un suivi de toutes les données sur la diversité, réparties par ancienneté et par région/pays²⁷. ◆ Fixer des objectifs assortis de délais pour améliorer les indicateurs de diversité lorsque la législation en vigueur le permet. ◆ Prendre des mesures pour que chacun se sente inclus et respecté. Ces démarches doivent couvrir les différentes phases du processus d’emploi (recrutement, formation, promotion et organisation quotidienne du travail). ◆ Mesurer régulièrement l’avancement des initiatives en matière d’inclusion et en rendre compte.

26. Défini par la Global Living Wage Coalition comme : « La rémunération perçue pour une semaine de travail ordinaire par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer à lui et à sa famille un niveau de vie décent. » Pour plus d’informations, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.globallivingwage.org/about/what-is-a-living-wage/>.

27. Nous sommes conscients qu’il existe des circonstances propres à certains marchés qui rendent la collecte de données difficile, et nous adaptons nos interventions en conséquence.

Fiabilité des technologies et des données



Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

La connectivité numérique peut favoriser la collaboration internationale, la croissance économique et le développement durable. Toutefois, la rapidité des évolutions technologiques peut avoir des effets perturbateurs sur la société et les entreprises, créant des risques et des opportunités importants pour les investisseurs.

Les gouvernements et les régulateurs, notamment au Royaume-Uni, dans l’Union européenne et aux États-Unis, ont introduit de nouvelles règles pour faire face aux risques liés aux technologies numériques, notamment l’intelligence artificielle (IA) et les actifs numériques.²⁸ Ces mesures font suite à des réglementations antérieures sur la protection de la vie privée et des données, telles que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l’Union européenne. L’adoption de nouvelles réglementations augmente les coûts de mise en conformité et le risque de lourdes sanctions en cas d’infraction. Elles peuvent également être en retard sur les innovations, de sorte que certains risques peuvent ne pas être pris en compte au niveau de l’entreprise ou du système. Parallèlement, les grandes entreprises technologiques intensifient leurs efforts de *lobbying* pour façonner les réglementations de manière à ce qu’elles correspondent à leurs intérêts commerciaux.

La désinformation sur les plateformes numériques peut fausser la perception du public et éroder la confiance dans les institutions. Cela peut présenter des risques pour les entreprises et les marchés financiers, par exemple en nuisant à la réputation des entreprises, en amplifiant la volatilité des marchés ou en sapant la confiance des investisseurs. Les plateformes numériques sont également soumises à des fermetures et à la censure par des acteurs étatiques, ce qui n’est pas sans conséquence non seulement du point de vue des droits de l’Homme, mais aussi de la continuité des activités.

La demande croissante de produits numériques, en particulier d’IA, augmente la demande d’énergie et de matières premières. L’AIE prévoit que la consommation d’électricité des centres de données, de l’IA et du secteur des cryptomonnaies pourrait doubler d’ici 2026 (par rapport à 2024).²⁹ Parallèlement, les chocs économiques (tels que la pandémie de COVID-19) et la concurrence géopolitique pour les matériaux et composants clés (tels que les semi-conducteurs) peuvent avoir un impact sur les coûts de production et les volumes de production de certains secteurs.

Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :

Sécurité & confidentialité des données	Gouvernance et responsabilité des produits/services	Qualité et sécurité des produits et services
--	---	--

28. Par exemple, la loi britannique de 2024 sur les marchés numériques, la concurrence et les consommateurs (*Digital Markets, Competition and Consumers Act*) (<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2024/13/contents>), la loi européenne sur les marchés numériques (*Digital Markets Act*) (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?toc=OJ%3A2022%3A265%3ATOC&uri=uriserv%3AOJ.L._2022.265.01.0001.01.EN.G), et la loi américaine sur l’innovation financière et la technologie pour le XXIe siècle (*Financial Innovation and Technology for the 21st Century Act*) (<https://www.congress.gov/bills/118th-congress/house-bill/4763>).
29. Agence internationale de l’énergie : (2024). Électricité (2024) Synthèse (<https://www.iea.org/reports/electricity-2024/executive-summary>).

Fiabilité des technologies et des données

Approche pour initier un dialogue

Nous mettons en avant les bonnes pratiques ci-dessous et encourageons les entreprises prioritaires, pour lesquelles la fiabilité de la technologie et des données est un enjeu pertinent, à s’y conformer.

Risques liés aux technologies et aux données	◆ Déterminer et rendre compte de la manière dont l’entreprise gère les risques financiers et liés au développement durable susceptibles de découler de la fourniture ou de l’utilisation de technologies et de données (y compris les biais et la désinformation). ◆ Être transparent sur l’utilisation et l’impact de l’IA d’un point de vue opérationnel et produit/service. ◆ Adopter les normes internationales concernant l’IA telles que la norme ISO/IEC 42001.
Sécurité et protection	◆ Prendre des mesures pour renforcer les moyens de cybersécurité, notamment la cybersécurité dans les chaînes d’approvisionnement. ◆ Intégrer des stratégies fiables de protection, de sécurité et de prévention dans les politiques relatives aux technologies et aux données. ◆ Assurer un examen indépendant des politiques relatives aux technologies et aux données. ◆ Adopter des normes internationales en matière de sécurité de l’information, de cybersécurité et de protection de la vie privée, par exemple ISO/IEC 27001.
Vie privée et droits numériques	◆ Sensibiliser les employés et les utilisateurs à la collecte, au stockage, au traitement et à la diffusion des données. ◆ Protéger les données et les droits des utilisateurs à la vie privée, et procéder à une <i>due diligence</i> renforcée des modèles économiques ou formes d’activité qui présentent un risque de violation de ces droits. ◆ Prendre des mesures pour soutenir, protéger et respecter les droits de l’Homme dans un environnement numérique, par exemple en mettant en place un comité indépendant composé d’experts pour protéger les droits de l’Homme numériques dans les environnements réel et numérique.
Solutions technologiques et de données	◆ Identifier des opportunités liées aux solutions technologiques et de données qui tiennent compte des pratiques environnementales et sociales.

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en mars 2025.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024.

AMFR_2025_INSTIT_ESG_0249. Expires: 30/04/2026

